



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE



RHÔNE-ALPES

La Lettre

ANALYSES

Territoire

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 167 - mars 2012

Commerces et services dans la Loire : vers une adaptation au vieillissement de la population et aux enjeux du Grenelle

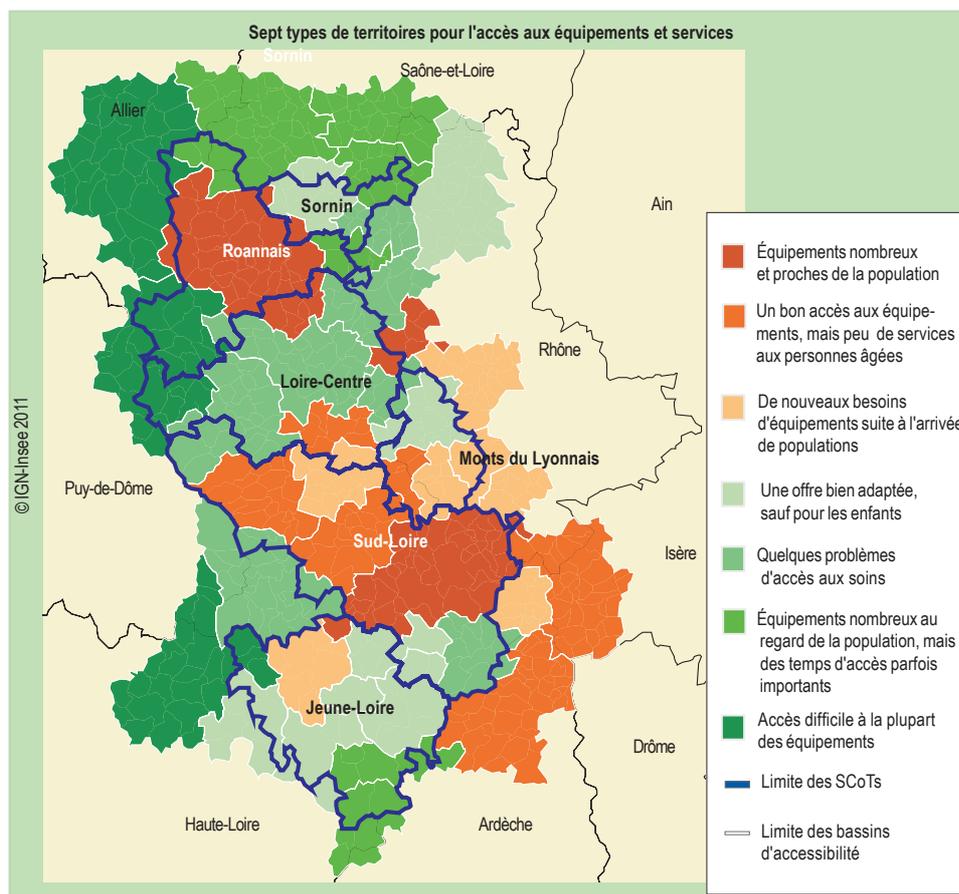
Les habitants de la Loire bénéficient globalement d'un accès aisé aux équipements, commerces et services. Mais certains d'entre eux sont plus à l'écart de l'offre, notamment dans le territoire du SCoT Loire-Centre. L'offre d'équipements varie avec un temps de retard sur la population. Elle est le reflet des évolutions des territoires, fortement marquées par la périurbanisation. Dans un contexte de forte mobilité résidentielle et de vieillissement de la population, la répartition optimale des équipements est un enjeu important des politiques publiques pour répondre à une demande en constante évolution. Une meilleure proximité entre population et équipements par une densification de l'habitat favoriserait le développement durable.

Clément Gass

La Loire est un département urbain : 71 % de sa population réside dans une agglomération de plus de 10 000 habitants, alors que cette part n'est que de 58 % pour la France de province (métropole hors Île-de-France). Les agglomérations ligériennes disposant d'une grande variété d'équipements, les habitants de la Loire sont plus nombreux qu'ailleurs à trouver les équipements des trois gammes (cf. Pour comprendre les résultats en page 6) dans leur commune de résidence.

Le niveau d'équipement des communes de la Loire est favorisé par l'importance de leur population. La moitié des communes dépassent 690 habitants, seuil proche de celui atteint en Rhône-Alpes (715) et nettement supérieur à celui de la France de province (405). Ainsi, le panel d'équipements est plus large dans les communes ligériennes : 38 % d'entre elles disposent d'une épicerie ou d'une supérette et 13 % d'une garderie, contre 25 % et 9 % en France de province. Les équipements sont

Un bon niveau d'équipement pour les communes de la Loire



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2008

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

Une offre d'équipements riche et variée grâce à la concentration de la population

même légèrement plus présents dans les communes de la Loire que dans l'ensemble des communes de Rhône-Alpes (région où la proportion de communes équipées est déjà élevée).

La densité d'équipements (nombre d'équipements par habitant) dans la Loire est conforme à la moyenne nationale. Les équipements alimentaires y sont nombreux au regard de la population (une boulangerie pour 1 200 habitants dans la Loire contre une pour 1 300 en France de province), mais les professionnels de santé y sont moins bien représentés (un médecin généraliste pour 1 000 contre un pour 950).

L'équilibre de la répartition des commerces et services est l'un des objectifs des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoTs), renforcés par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. La cohésion des territoires passe par un accès aisé de leurs habitants aux équipements nécessaires à une bonne qualité de vie. Autrement dit, il est préférable que les pôles de services d'un SCoT soient localisés de manière à limiter les déplacements des habitants.

Cependant, les "bassins d'accessibilité aux équipements" (cf. Pour comprendre les résultats en page 6), qui se perçoivent à travers la répartition des pôles de services sur le territoire, ne correspondent pas forcément aux périmètres des SCoTs. Il existe donc un intérêt

à engager des collaborations entre SCoTs pour une meilleure appréhension territoriale de cette thématique.

Sur les 362 communes du territoire d'étude des SCoTs¹, territoire dont les limites dépassent celles du département de la Loire, on compte 139 pôles de proximité, dont 45 pôles intermédiaires et 8 pôles supérieurs. Chaque SCoT concerné compte au moins neuf pôles de proximité et un pôle intermédiaire. En revanche, les pôles supérieurs sont l'exclusivité de Sud-Loire (Saint-Étienne, Saint-Chamond, Firminy, Montbrison, Andrézieux-Bouthéon et Saint-Priest-en-Jarez), du Roannais (Roanne) et de Loire-Centre (Feurs). En Jeune-Loire, Yssingeaux compte 17 types d'équipements supérieurs (le seuil requis pour être pôle étant de 18), et reflète une offre en équipements supérieurs plus variée que dans le Sornin et dans les Monts du Lyonnais.

C'est en Loire-Centre que la part de la population éloignée des pôles de proximité est la plus élevée (16,5 %).

Parmi les communes de plus de 2 000 habitants, Villerest (Roannais), Genilac, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Romain-le-Puy (Sud-Loire) et Saint-Maurice-de-Lignon (Jeune-Loire) ont une diversité d'équipements qui semble insuffisante compte tenu de leur population et des temps de parcours pour accéder aux équipements les plus proches. ■

¹ Les territoires de projets des SCoTs (Schémas de Cohérence Territoriale) : Roannais, Sornin, Loire-Centre, Sud-Loire, Monts du Lyonnais et Jeune-Loire.

Dans le Sornin et en Loire-Centre, une plus grande part d'habitants éloignés des pôles

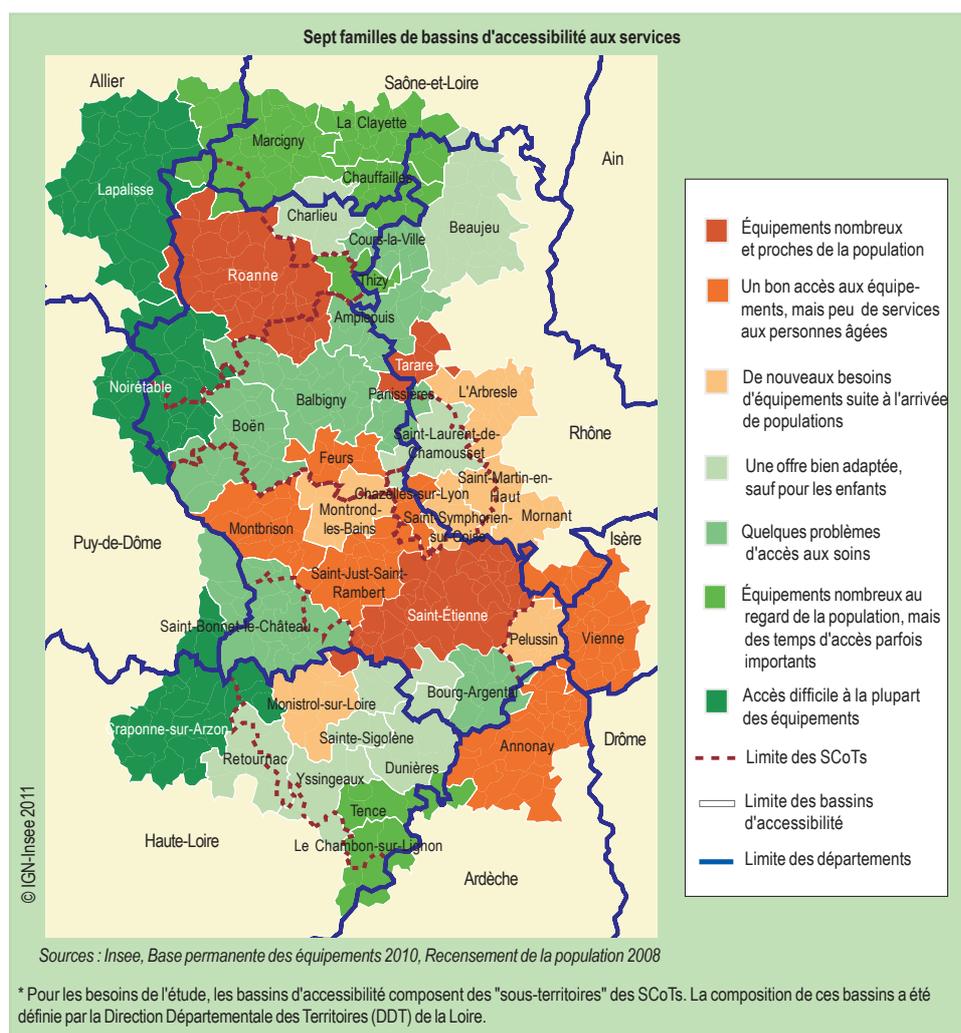
Temps de parcours par la route en heures creuses							
	Population 2008	Population à 7 minutes ou plus d'un pôle de proximité		Population à 15 minutes ou plus d'un pôle intermédiaire		Population à 30 minutes ou plus d'un pôle supérieur	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sornin	23 200	1 800	8,0	0	0,0	5 700	24,5
Roannais	105 000	4 900	4,6	9 100	8,6	5 600	5,4
Loire-Centre	68 800	11 400	16,5	4 700	6,9	4 200	6,1
Sud-Loire	507 800	20 500	4,0	15 000	3,0	2 000	0,4
Jeune-Loire	79 900	4 200	5,3	0	0,0	17 900	22,4
Monts du Lyonnais	37 800	2 000	5,2	0	0,0	5 400	14,2
Ensemble	822 500	44 800	5,4	28 800	3,5	40 800	5,0

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2008, distancier Odomatix de l'Inra

Pour en savoir plus :

- "Déplacements domicile-travail dans la Loire : les distances parcourues augmentent davantage que dans le reste de Rhône-Alpes", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 166, mars 2012.
- "Mutation économique de la Loire : des effets positifs récents sur l'emploi", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 165, mars 2012.
- "Grand Sud-Est : l'accès aux services pourrait devenir difficile pour plus d'un million d'habitants", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 159, décembre 2011.
- "Population des territoires ligériens : des dynamiques différentes, mais des destins liés", Insee Rhône-Alpes, *Insee Analyses* n° 142, avril 2011.
- "L'accès aux équipements en Rhône-Alpes : un tiers des communes sont pôles de services de proximité", Insee Rhône-Alpes, *Insee Analyses* n° 118, septembre 2009.
- "À la campagne, comme à la ville, des commerces traditionnels proches de la population", *Insee Première* n° 1245, juin 2009.

Une typologie (cf. pour comprendre les résultats) permet d'identifier sept profils de bassins* et d'en éclairer les enjeux associés



Des difficultés d'accès aux équipements en Loire-Centre

■ Équipements nombreux et proches de la population

Dans les bassins de Saint-Étienne, Roanne et Tarare, les équipements sont nombreux, variés et proches des habitants en raison de la forte densité de population. Les habitants de ces zones bénéficient d'une desserte en garderies et écoles maternelles largement meilleure que dans tous les autres bassins. Le bon accès aux équipements globalement observé dans le périmètre des territoires ligériens provient du fait que 59 % de sa population réside dans l'une de ces zones.

Ces bassins sont aussi les lieux d'équipement d'actifs y travaillant sans y résider et dont la présence aux heures de travail correspond à un accroissement de population de 5 %. Certains équipements, comme les commerces alimentaires, sont cependant moins nombreux qu'ailleurs par rapport à la population résidente. Le dynamisme dans l'implantation de petits commerces à Saint-Étienne rééquilibre la situation.

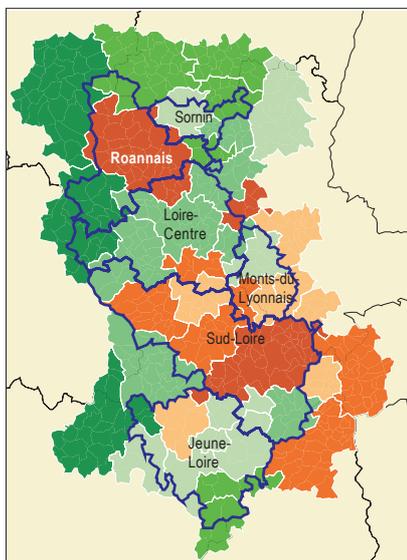
■ Un bon accès aux équipements, mais peu de services aux personnes âgées

La population des bassins centrés sur des villes de taille moyenne (Montbrison, Saint-Just-Saint-Rambert, Feurs, Chazelles-sur-Lyon) bénéficie également de temps d'accès aux commerces et services relativement faibles. Néanmoins, les équipements à destination des personnes âgées sont peu présents au regard du nombre de celles-ci, aussi bien en matière d'établissements d'hébergement que de services d'aide et de soins à domicile.

Avec le vieillissement de la population de ces bassins (très marqué même si la moyenne d'âge est encore assez basse), l'adaptation des équipements apparaît comme un enjeu important.

■ De nouveaux besoins d'équipements suite à l'arrivée de populations

Ces bassins, parmi lesquels Monistrol-sur-Loire, Montrond-les-Bains, Saint-Symphorien-sur-Coise et Saint-Martin-en-Haut, sont les plus



avancés dans le processus de périurbanisation et ont connu la croissance démographique la plus forte depuis 1975 (+ 71 %). Les distances aux équipements restent faibles grâce à une forte densité de population. En revanche, le nombre d'équipements n'a manifestement pas suivi l'évolution démographique et reste faible par rapport à la population résidente, aussi bien dans le domaine de l'alimentation que de la santé ou de l'éducation.

En raison du nombre important d'actifs pouvant s'équiper dans d'autres bassins via les trajets domicile-travail, le besoin en équipements n'était pas jusqu'alors une préoccupation majeure dans ces territoires. Mais la part des actifs dans la population diminue, le vieillissement touchant désormais ces territoires, avec l'arrivée à des âges avancés des premiers périurbains venus s'installer dans les années 80. Le nombre de retraités s'y est ainsi accru de 33 % entre 1999 et 2008.

Parallèlement, les contraintes énergétiques et foncières sont susceptibles d'affaiblir les flux migratoires vers les zones périurbaines. Une réflexion sur une meilleure couverture de ces territoires en équipements est alors nécessaire en tenant compte de ces évolutions (vieillesse, affaiblissement possible des flux migratoires, baisse de la part des actifs).

■ Une offre bien adaptée, sauf pour les enfants

Dans la plupart des bassins de Jeune-Loire, mais aussi dans celui de Charlieu, situé dans le Sornin, le mouvement de périurbanisation est plus récent, avec une croissance démographique de 11 % entre 1999 et 2008. Dans ces territoires, l'offre à destination des personnes âgées est très satisfaisante, ces personnes étant présentes de longue date. Les jeunes actifs arrivés récemment avec de jeunes enfants rencontrent davantage de difficultés : on compte deux fois moins d'écoles maternelles par enfant qu'en moyenne ligérienne.

Les équipements de base, comme les médecins généralistes, sont correctement représentés. La palette de services offerts est néanmoins restreinte, ainsi qu'en atteste le faible nombre de dentistes et d'équipements supérieurs.

L'élargissement de l'offre permettrait de répondre aux besoins des habitants récemment installés, mais risquerait de provoquer un appel d'air pour de nouveaux flux migratoires, ce qui n'est pas souhaitable au regard des enjeux du Grenelle (risque de mitage des terres agricoles, augmentation des déplacements domicile-travail...).

■ Quelques problèmes d'accès aux soins

Les bassins de ce groupe (Saint-Bonnet-le-Château, Balbigny, Boën, Panissières...) sont ruraux, avec une densité de population de

53 hab/km². Ils sont eux aussi en voie de périurbanisation, avec un fort regain d'attractivité depuis 1999 après une longue période de stagnation démographique. 14 % de leur population peut être considérée comme éloignée des pôles de proximité. Les déplacements domicile-travail, nombreux vers l'extérieur de ces territoires, permettent d'y réduire la distance moyenne aux équipements de proximité à 4 minutes au lieu de 6 minutes. Mais des déplacements domicile-travail longs ne sont pas un avantage en matière de développement durable.

Ces territoires à la population relativement âgée pâtissent d'une faiblesse de l'offre médicale (médecins généralistes, dentistes, infirmiers et kinésithérapeutes y sont moins bien représentés qu'ailleurs). Pour le reste, leur offre se rapproche de celle du type précédent.

L'enjeu est d'orienter la croissance démographique vers les bourgs ou les chefs-lieux des communes, afin de constituer une armature urbaine capable d'organiser une offre adéquate sur le territoire et de sauvegarder les espaces naturels et agricoles. Le renforcement de l'offre de soins dans les bourgs-centres pourrait servir de levier.

■ Équipements nombreux au regard de la population, mais des temps d'accès parfois importants

Le Chambon-sur-Lignon, Tence, Thizy et Chauffailles font partie d'un groupe de bassins ruraux en voie de revitalisation. Après une période de forte baisse, la population s'est stabilisée depuis 1999, voire augmente légèrement. Les équipements sont restés nombreux dans ces territoires malgré leur déclin démographique, ce qui facilite probablement le regain de population. Les bassins de ce groupe sont les seuls à bénéficier d'un afflux touristique important, le solde touristique² y correspondant à 9 % de la population résidente. Le principal facteur de fragilité est ici une population âgée (30 % de retraités) éloignée des équipements. En effet, la faible densité et la dispersion de la population ainsi que le relief accidenté génèrent des temps d'accès élevés, malgré un nombre d'équipements significatif par rapport au nombre d'habitants.

Le développement de moyens de transports adaptés aux personnes âgées (transports à la demande, taxis à la carte...) ou une réduction de leurs besoins de déplacements (commerçants ambulants, livraison à domicile, formations à internet...) constituent des pistes de réflexion.

² solde touristique : c'est la différence entre le nombre de touristes présents dans la zone et le nombre de résidents absents de la zone pour motif touristique, en moyenne annuelle.

■ Accès difficile à la plupart des équipements

Les habitants des zones rurales isolées, comme le bassin de Noirétable, sont éloignés des

équipements. La population de ces bassins diminue et vieillit. Le nombre d'équipements de proximité rapporté au nombre d'habitants y est souvent plus élevé qu'ailleurs, mais en termes de temps d'accès, l'offre ne suffit pas à compenser la dispersion de la population. Maintenir les commerces alimentaires, qui font partie des rares équipements encore disponibles dans les petites communes, est

essentiel pour la survie de ces zones. Le développement du tourisme, moins présent que dans le type précédent (solde de 6 %), pourrait servir de levier pour stimuler l'offre d'équipements. La mutualisation des services peut également permettre de conserver des équipements en milieu rural (maisons de santé pluridisciplinaires, points multiservices dans des commerces alimentaires). ■

Quelques indicateurs déterminants pour les sept types de bassins

Moyennes arithmétiques simples pour chaque ensemble de bassins													
Type	Description	Nombre de bassins	Population du type de bassin	Dont population dans l'Interscot ligérien	Densité de population (hab/km ²)	Évolution démographique		Part des retraités, en %	% de la population à ...			Temps d'accès moyen à la gamme de proximité en minutes	
						1975-1999, en %	1999-2008, en %		... 7 minutes ou plus d'un pôle de proximité	...15 minutes ou plus d'un pôle intermédiaire	...30 minutes ou plus d'un pôle supérieur	sans prise en compte des déplacements domicile-travail	avec prise en compte des déplacements domicile-travail
■	Équipements nombreux et proches de la population	4	2 008 200	483 400	521	-2	2	24	6	4	0	3	3
■	Un bon accès aux équipements, mais peu de services aux personnes âgées	7	287 100	121 300	153	19	10	23	9	3	0	3	3
■	De nouveaux besoins d'équipements suite à l'arrivée de populations	13	237 500	50 800	132	49	15	19	7	1	7	3	3
■	Une offre bien adaptée, sauf pour les enfants	8	109 200	79 400	75	14	11	24	7	7	13	4	3
■	Quelques problèmes d'accès aux soins	7	93 500	61 600	53	-2	9	27	14	7	17	6	4
■	Équipements nombreux au regard de la population, mais des temps d'accès parfois importants	6	52 300	15 500	45	-13	4	30	16	8	60	6	5
■	Accès difficile à la plupart des équipements	3	45 000	10 500	23	-19	-2	33	29	37	64	7	6
	Ensemble	48	2 832 800	822 500	129	15	9	24	11	7	18	4	3

Suite...

Moyennes arithmétiques simples pour chaque ensemble de bassins										
Type	Description	Boulangeries et boucheries pour 10 000 habitants	Épiceries supérettes et supermarchés pour 10 000 habitants	Médecins généralistes pour 10 000 habitants	Garderies pour 10 000 enfants de moins de 3 ans	Écoles maternelles pour 10 000 enfants de 3 à 5 ans	Écoles élémentaires pour 10 000 enfants de 6 à 10 ans	Hébergement pour 10 000 retraités	Services d'aide ou de soins à domicile pour 10 000 retraités	
■	Équipements nombreux et proches de la population	12	6	10	62	77	95	11	5	
■	Un bon accès aux équipements, mais peu de services aux personnes âgées	14	5	9	23	54	119	5	3	
■	De nouveaux besoins d'équipements suite à l'arrivée de populations	10	5	8	50	37	115	8	8	
■	Une offre bien adaptée, sauf pour les enfants	17	8	8	39	22	165	10	13	
■	Quelques problèmes d'accès aux soins	16	8	7	21	32	191	13	3	
■	Équipements nombreux au regard de la population, mais des temps d'accès parfois importants	18	9	9	48	75	242	12	11	
■	Accès difficile à la plupart des équipements	18	12	8	0	31	273	10	10	
	Ensemble	14	7	8	38	44	159	10	8	

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2008, distancier Odomatix de l'Inra

Pour comprendre les résultats :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

La Base permanente des équipements (BPE)

La BPE recense un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. En 2010, elle recouvre les domaines des services aux particuliers, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir et du tourisme. Les équipements sont regroupés en trois gammes, souvent disponibles simultanément dans les communes.

- La gamme de proximité regroupe des équipements de base ou de première nécessité tels que l'école élémentaire, la boulangerie, l'épicerie ou le médecin généraliste (29 équipements au total).

- La gamme intermédiaire comprend des équipements un peu moins fréquents, typiques des bourgs-centres : collège, supermarché, gendarmerie ou police... (31 équipements, dont 12 types de commerces).

- Enfin, la gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains, où l'on trouve notamment le lycée, l'hypermarché, les médecins spécialistes (35 équipements au total, dont 25 dans les domaines de la santé et de l'action sociale).

Quelques observations :

- l'existence ou non de transports scolaires dans les communes dépourvues d'école n'est pas renseignée, alors qu'elle est décisive.

- les marchés et tournées des commerçants ambulants ne sont pas non plus comptabilisés alors qu'ils jouent un rôle central pour la réduction des déplacements dans les petites communes.

La composition des trois gammes figure en annexe électronique.

L'analyse des trois gammes d'équipements met en évidence une organisation hiérarchisée du territoire en matière de services à la population.

Pour chacune des gammes on peut identifier des pôles de services : une commune est pôle de services d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de cette gamme. Par nature, tous les pôles intermédiaires sont aussi pôles de proximité et tous les pôles supérieurs sont également pôles intermédiaires et pôles de proximité.

Les pôles de services se constituent sur la base de l'importance de leur population résidente, mais aussi des flux de population touristique ou des navetteurs qu'ils arrivent à capter. En raison de la périurbanisation très marquée dans la Loire, la répartition des pôles de services peut évoluer rapidement en fonction des migrations résidentielles. Mais lorsque la croissance démographique concerne une zone où l'habitat est dispersé, le nombre de pôles n'y augmente pas.

La typologie

L'hypothèse principale retenue est que les habitants préfèrent s'équiper dans le pôle de services le plus proche de leur lieu de résidence afin de minimiser leur temps de parcours pour accéder aux équipements.

Chaque pôle de services d'une gamme donnée est alors au centre d'un bassin d'accessibilité aux services de cette même gamme. Pour la constitution des bassins, des pôles situés à l'extérieur du périmètre d'étude, tels Lapalisse (03) ou Marcigny (71), ont été pris en compte car ils représentent la solution d'équipement optimale pour certaines communes du périmètre. Ainsi, le zonage comprend 48 bassins intermédiaires d'environ 16 000 habitants et 15 communes (situation médiane).

Parmi les pôles structurant les bassins, on retrouve toutes les grandes agglomérations du département, mais également des communes de taille plus modeste comme Noirétable (solution d'équipement la plus courte pour 33 communes et 16 200 habitants) et Saint-Bonnet-le-Château (28 communes et 15 900 habitants).

Pour l'accès aux services, certains territoires sont interdépendants. Ainsi, le bassin d'accessibilité de Noirétable relie trois territoires, puisqu'il recouvre en partie le Roannais, Loire-Centre et le Pays de Thiers. De même, le bassin de Thizy se répartit entre le Roannais, le Sornin et le Beaujolais ; celui d'Amplepuis entre le Beaujolais et Loire-Centre.

L'homogénéité des groupes de bassins est maximisée par l'observation d'indicateurs d'accessibilité (temps moyens d'accès aux pôles, part de la population éloignées des pôles), de déterminants de la localisation des équipements (population résidente et touristique, solde des navettes domicile-travail, âge de la population, évolution démographique) et de densités d'équipements « stratégiques », ces derniers ayant fait l'objet d'une sélection, en accord avec les représentants des SCoTs, dans les domaines de l'alimentation et de la médecine de proximité, de l'éducation, de l'action sociale pour les personnes âgées et la petite enfance.

Le calcul des temps de parcours

Les temps de parcours par la route sont donnés en heures creuses. Ils sont issus du distancier Odomatrix de l'Inra pour les déplacements intercommunaux. Les temps de parcours intracommunaux sont estimés par une modélisation.

Le temps d'accès à un pôle est le temps de parcours entre la commune de résidence et le pôle ; le temps d'accès à un équipement est le temps de parcours entre la commune de résidence et la commune équipée la plus proche ; le temps d'accès à une gamme, la moyenne des temps d'accès aux différents équipements de la gamme.

Les temps d'accès sont identiques pour tous les habitants d'une même commune, sauf lorsqu'il est question de temps plus faibles liés aux déplacements domicile-travail. Le temps d'accès pour un actif occupé est alors le plus petit détour pour accéder à l'équipement sur son trajet domicile-travail (temps de parcours en heures pleines), alors qu'il s'agit toujours du temps en heures creuses lieu de résidence-équipement pour les inactifs.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

**Pour vos demandes d'informations
statistiques :**

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, mars 2012

© INSEE 2012 - ISSN 1763-7775